

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>IMPACT® Herbicide</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Numéro de la FDS</b>	323	
<b>Numéro d'enregistrement du produit</b>	28141	
<b>Synonymes</b>	Topramezone SC Herbicide	
<b>Usage recommandé</b>	Herbicide. Pour postlevée contre les mauvaises herbes dans tous les types de champs de maïs, pop-corn et le maïs de semence.	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Garder hors de la portée des enfants.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	AMVAC Chemical Corporation	
<b>Adresse</b>	4685 MacArthur Court Suite 1200 Newport Beach, CA 92660	
<b>Téléphone</b>	AMVAC Chemical Corp	949-260-1200
	AMVAC Chemical Corp	949-260-6270(FAX)
<b>Site Web</b>	www.amvac.com	
<b>Courriel</b>	CustServ@amvac.com	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Médical	888-681-4261
	CHEMTREC® (USA+Canada)	800-424-9300
	Usage du produit	888-462-6822
	CHEMTREC® (Hors des États-Unis)	+1-703-527-3887
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le rejet dans l'environnement.

<b>Intervention</b>	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Il s'agit d'un pesticide homologué au Canada en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) conformes au SGH et pour les étiquettes des produits chimiques autres que les pesticides. Les informations sur les dangers exigées sur l'étiquette du pesticide sont reproduites dans la section 15. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres informations importantes, y compris des instructions d'utilisation.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Topramezone		210631-68-8	29.7% (336 g/L)

#### Autres composants

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
INGRÉDIENTS INERTES		néant	70.3

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Non disponible.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Risques d'incendie généraux** Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Siphon la majorité du liquide dans des fûts pour une utilisation ou d'élimination, selon les circonstances. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** ATTENTION Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Limites d'exposition professionnelle** Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Ventilation générale normalement adéquate. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

#### Autre

Éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques qui est plus particulièrement recommandé par le fabricant. Porter un vêtement de protection approprié. Une chemise à manches longues et un pantalon ou une combinaison, des bas et des chaussures fermées sont requis.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Dangers thermiques

Non disponible.

### Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** Liquide.

<b>Forme</b>	Suspension concentrée.
<b>Couleur</b>	Gris à beige opaque
<b>Odeur</b>	Faible odeur
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	3 - 3.5 (1% dispersion @ 20 C)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	-4 °C (24.8 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	100 °C (212 °F)
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	1 Comme pour l'eau
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Égale à une évaporation de l'eau.
<b>Densité de vapeur</b>	Comme l'eau
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Dispersible
<b>Solubilité (solvants)</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	1.52 (a.i.)
<b>Température d'auto-inflammation</b>	371 °C (700 °F) estimation
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Masse volumique apparente</b>	9.43 lb/gal
<b>Densité</b>	1.03 g/cm <sup>3</sup> estimation
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	70 %
<b>Densité</b>	1.13 @ 20°C

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. Ce produit peut émettre des vapeurs et fumées dangereuses contenant du chlorure d'hydrogène, des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés s'il est chauffé à l'excès ou brûlé. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME en présence de telles conditions.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
-------------------	---

**Contact avec la peau** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact avec les yeux** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Topramezone (CAS 210631-68-8)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5.4 mg/l
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Effets sur la reproduction dans le wee de rat vu dans les deux parents et les enfants avec NOAEL établie à 0,4 mg/kg/jour.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

**Danger par aspiration** La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
Topramezone (CAS 210631-68-8)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata	67.7 mg/l, 96 hr
Autre	CE50	Lemna gibba (fronds)	0.125 mg/l, 7 Jours
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 48 hr
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	> 100 mg/l, 96 hr concentration nominale

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

#### Potentiel de bioaccumulation

**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

Topramezone

1.52

<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

**13. Données sur l'élimination**

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Contrat avec une entreprise d'élimination licenciée par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Doit être incinéré dans une installation d'incinération agréée qui possède un permis délivré par les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Lorsque votre propre installation de traitement des eaux usées n'est pas disponible, recueillir tous les déchets et les transférer à un professionnel de gestion de déchets industriels avec un manifeste pour déchets industriels.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol. Rebut des contenants et résidus conformément à tous les règlements applicables.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

**14. Informations relatives au transport****TMD**

<b>Numéro ONU</b>	UN3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	9
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Non disponible.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Non disponible.

**IATA**

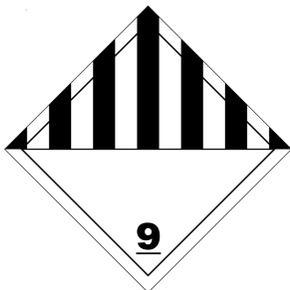
<b>UN number</b>	UN3082
<b>UN proper shipping name</b>	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Topramezone 29.7%)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	9
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	No.
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG**

<b>UN number</b>	UN3082
<b>UN proper shipping name</b>	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Topramezone 29.7%), MARINE POLLUTANT
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-

<b>Label(s)</b>	9
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	Not available.
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



**Informations générales**

Ce produit est non réglementé lorsqu'ils sont expédiés par la route, le rail ou air dans l'emballage non-vcac (capacité maximale de 400 kg (880 lbs) ou moins). Lors de l'expédition par bateau ou dans un emballage en vrac ce produit est réglementé selon les données présentées. Polluant marin réglementé par l'IMDG.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne**

**RÉGLEMENTATION CANADIENNE:** Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction aux lois canadiennes. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

PCP: 28141

Garder hors de portée des enfants.  
Attention, contient le soja allergène.

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Symboles requis:  
Aucun(e) connu(e).

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire indiquées sur l'étiquette.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit selon la directive UE 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail. Règlement (CE) no 453/2010 modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006 relativement à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006.

## Convention de Stockholm

Sans objet.

## Convention de Rotterdam

Sans objet.

## Protocole de Kyoto

Sans objet.

## Protocole de Montréal

Sans objet.

## Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

### Date de publication

07-Avril-2016

### Date de la révision

02-Novembre-2020

### Version n°

3.0

### Références

ACGIH

ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

EPA : Base de données AQUIRE

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

NLM : Base de données de substances dangereuses

ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique

### Avis de non-responsabilité

Les informations sont fournies à l'utilisateur à titre indicatif. À la connaissance d'AMVAC, les informations contenues dans les présentes sont exactes à la date actuelle ; il incombe toutefois à l'utilisateur de déterminer si elles conviennent à ses objectifs. Il est conseillé à l'utilisateur de ne pas interpréter ces informations comme étant absolument complètes, car des informations supplémentaires peuvent se révéler nécessaires ou désirables lorsque des conditions ou des circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (par exemple des combinaisons avec d'autres matériaux), ou en raison des réglementations en vigueur. Il n'est donné aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la qualité marchande de ce produit ou son adaptation à un objectif particulier ou autre, en ce qui concerne les informations contenues dans les présentes.

AMVAC Chemical Corporation ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

©2020 AMVAC Chemical Corporation. Tous droits réservés. AMVAC et le logo AMVAC Logo sont des marques de commerce d'AMVAC Chemical Corporation.

Impact est une marque commerciale appartenant à AMVAC Chemical Corporation.

Chemtrec est une marque de commerce de l' American Chemistry Council, Inc.

**Informations relatives à la  
révision**

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu  
entièrement.